



Vendredi 25 mai 2012

dossier de presse

Inauguration de la maison d'enfants « *Les Bruyères du désert* »

Par

Bernard BONNE, président du Conseil général

Michel Chartier, vice-président, conseiller général

du canton de Saint-Symphorien-de-Lay

Solange Berlier, vice-président chargé de l'enfance

Un lieu de vie pour l'enfance en difficulté familiale : _____ **2**

Accueil, solidarité, partage comme valeurs fondatrices : _____ 2

L'intérêt de l'enfant au cœur du projet d'établissement : _____ 2

13 enfants au maximum pourront être accueillis : _____ 3

Une équipe dédiée : _____ 3

Participation du Conseil général : _____ 3

Action du Conseil général en faveur de la protection de l'enfance : _____ **4**

contact presse :

Pierre CHAPPEL

☎ 06 21 12 25 47

pierre.chappel@cg42.fr

Un lieu de vie pour l'enfance en difficulté familiale :

Accueil, solidarité, partage comme valeurs fondatrices :

L'association "*Les Bruyères du Désert*" a été créée en février 2004 par un groupe de militants associatifs et de professionnels du secteur sanitaire et social.

Elle souhaite créer un lieu d'accueil, un lieu d'espoir fondé sur l'accueil, la solidarité, le partage.

L'ancienne ferme, qui constitue le bâtiment principal en forme de U, a été entièrement rénovée et rehaussée par une surface de 746 m².

Un studio de 38 m² a également été construit afin d'accueillir les parents.



L'intérêt de l'enfant au cœur du projet d'établissement :

L'enfant est au centre du projet éducatif des « Bruyères du désert » qui assurera les missions suivantes :

- Accueillir chaque jeune avec sa problématique singulière, élaborer avec lui et sa famille un projet global ;
- Permettre à l'enfant de se situer dans son histoire familiale, et maintenir les liens avec sa famille

- Evaluer avec le jeune ses besoins pour élaborer ensemble et en lien avec sa famille, son projet de vie ;
- Donner confiance à chacun dans ses possibilités ;

L'action de la structure sera également basée sur la relation à l'exemple : le groupe d'adultes constitué de l'équipe pédagogique, des salariés, des bénévoles de l'association et des animateurs des actions de loisirs et d'éveil, devront être pour l'enfant un référent dont les actes sont cohérents avec le discours.

Le travail éducatif se situera dans un contexte de vie aussi proche que possible de la réalité et s'articulera autour de 4 axes principaux de développement :

- la famille et le travail sur le lien familial,
- l'école,
- l'environnement
- l'ouverture sur l'extérieur.

13 enfants au maximum pourront être accueillis :

L'établissement pourra accueillir jusqu'à 13 enfants, garçons ou filles, âgés de 6 à 12 ans, en difficulté familiale et bénéficiant d'une mesure de placement, administrative ou judiciaire.

Il s'agit d'une prise en charge en internat, de durée variable pour des enfants dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable, et qui ne peuvent assumer la charge ou l'éducation de leurs enfants de façon autonome.

Une équipe dédiée :

Sous la direction de Monsieur Gilles Vanel, l'établissement sera tenu par une équipe de 11 personnes composée de personnel éducatif, administratif et de veilleurs de nuit.

Participation du Conseil général :

Le Conseil général a accordé une garantie départementale à l'association « *Les Bruyères du Désert* » pour l'emprunt de 1 001 000 € contracté pour la construction de la MECS.

Le coût du fonctionnement de la maison sera ensuite pris en charge intégralement par le Conseil général qui versera un prix de journée à la Maison d'enfants.

Le budget prévisionnel en année pleine de l'établissement est de 610 000 € pour un prix de journée de 153,52 €. Le budget 2012, année d'ouverture, se monte quant à lui à 290 000 €.

Action du Conseil général en faveur de la protection de l'enfance :

La loi du 5 mars 2007 a transféré la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance aux conseils généraux.

A ce titre, le Conseil général assume principalement les missions suivantes :

- **l'accueil** en établissement ou auprès d'assistants familiaux des enfants confiés, soit directement au conseil général, soit par décision judiciaire,
- les **interventions à domicile** et les **prestations aux familles**,
- les actions liées à la **prévention** en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Le budget 2012 consacré au secteur « famille et enfance » s'élève à **99 147 300 €** répartis de la façon suivante :

- Hébergement : 78 393 400 €
- Maintien à domicile : 13 218 200 €
- Prévention : 7 535 700 €

Il représente près de 27% du budget de la Délégation à la Vie Sociale du Conseil général.